



# Thème 3

**Transition écologique,  
droits humains et justice sociale : une  
même urgence démocratique**

# 1 **Partie I**

## 2 **Face à la crise climatique et écologique, des solutions porteuses d'avenir**

### 4 **I.1. Le mode de développement actuel conduit à une impasse pour la planète et l'humanité**

5 La crise écologique, dont le dérèglement climatique en cours est une des manifestations, est la conséquence de l'activité humaine et des systèmes productivistes. Les conséquences sont déjà à l'œuvre, et n'auront de cesse de s'amplifier si rien n'est fait : raréfaction de ressources écologiques, dérèglements climatiques, dévastations environnementales, guerres et compétitions pour l'énergie risquent de caractériser le 21<sup>ème</sup> siècle. Ce n'est pour l'heure pas inéluctable. Mais répondre à ces défis nécessite une profonde transformation des modes de production et de consommation.

6 Le réchauffement climatique est déjà en cours, ses conséquences également. Les records de chaleur moyenne à la surface du globe se succèdent, 2014 a vu le nombre de déplacé-es climatiques dépasser celui lié aux guerres, et le coût annuel de pertes et dommages est estimé à 200 Mds de \$ depuis 2000 (soit deux fois le montant nécessaire pour accompagner la transition des pays du Sud).

7 La finitude des ressources nécessite une transition écologique d'ampleur. L'accélération du dérèglement climatique rend plus urgente encore la modification du mix énergétique : les ¾ des ressources fossiles connues aujourd'hui doivent rester dans le sous sol afin que la hausse de la température du globe ne dépasse pas 2°C. Cela doit conduire bien entendu à renoncer à extraire des hydrocarbures non conventionnels, mais également à engager au plus vite une transition énergétique permettant de ne plus utiliser des ressources fossiles à l'horizon 2050. Vu la place que ces énergies ont occupée dans le développement industriel depuis 150 ans, la transition énergétique représente donc un défi majeur pour nos sociétés. Malheureusement la décennie 2000 a au contraire vu une expansion de la consommation de ces énergies (qui représentent 80% du mix énergétique mondial), le renchérissement de leur prix poussant les multinationales à investir massivement dans la recherche de nouvelles sources d'énergie carbonée. L'humanité disposant encore de ressources fossiles, le basculement vers les énergies renouvelables n'aura donc rien d'automatique ; la transition énergétique nécessaire relève ainsi d'un choix de société. Au niveau international, les sommets internationaux (COP) ne débouchent pour l'heure sur aucun accord contraignant et ambitieux. Au contraire, les lobbys industriels et financiers impriment leur marque pour consacrer la place du « marché ». En France, la dernière loi sur la transition énergétique ne permettra pas d'atteindre l'objectif de baisse de 40% des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici à 2020.

8 Au delà des transformations de la production énergétique, c'est également la sobriété qui doit guider nos sociétés, et donc l'émergence de nouveaux modes de développement plus économe qui doit être au plus vite engagée. En ce sens, le développement du libre échange commercial qui caractérise la mondialisation libérale n'est pas compatible avec la conservation des écosystèmes.

### 11 **I.2. Changer le système pas le climat : un autre mode de développement est possible et nécessaire**

12 Il faut en finir avec le mythe de la croissance infinie, que l'on parle de « décroissance » ou d'une « autre croissance », ce sont les besoins sociaux et écologiques qui doivent guider une économie durable. Les populations des pays « riches » n'ont pas besoin de davantage de « richesses ». Ainsi en France, avec un PIB/Hab de 28 790€ en 2014, l'ensemble de la population aurait de quoi satisfaire ses besoins si la répartition des richesses était juste. L'accroissement du PIB/Hab n'est pas systématiquement synonyme de « bien vivre » : d'une part parce qu'il s'accompagne ces dernières décennies d'une explosion des inégalités, d'autre part parce qu'il ne dit rien de la nature des productions effectuées : plus de services de santé et d'éducation ou davantage de productions inutiles ou destructrices de nos écosystèmes ? Le PIB, qui par exemple augmente mécaniquement lors d'une catastrophe écologique, doit donc être *a minima* complété par d'autres indicateurs, en se souciant du bien-être de la population et de la sauvegarde des écosystèmes.

13 La transition énergétique doit reposer sur trois piliers : développement des énergies renouvelables, efficacité énergétique (les déperditions représentent en moyenne environ 60% de la consommation énergétique finale), et sobriété (baisse de nos consommations collectives et individuelles). Selon l'Agence Internationale de l'Énergie, le respect des objectifs de réduction des émissions de CO2 exige, pour moitié, le recours aux énergies renouvelables et, pour l'autre, une sobriété énergétique. Relocalisation de la

production industrielle, développement des services (et notamment des services publics), lutte contre l'obsolescence programmée sont autant de directions à prendre, non pas pour vivre avec « moins », mais vivre mieux.

- 14 Il n'y aura pas d'avenir juste socialement via « les fausses solutions », qui se limitent aux traitements des symptômes. Le développement des agrocarburants en accaparant des terres agricoles menace l'alimentation de la population mondiale. L'utilisation actuelle de l'énergie nucléaire basée sur la seule réaction de fission de l'uranium 235 présente des risques qui ont été cruellement rappelés lors de la catastrophe de Fukushima. Le coût de production au kW de ce mode de production après 40 ans reste supérieur de 33% à celui du solaire et près du double de l'éolien terrestre. En outre la gestion des déchets de fission n'est pas résolue. Un scénario de transition énergétique sûr et durable implique par conséquent d'initier au plus vite un scénario de sortie de la production d'énergie électrique basée sur la fission de l'uranium et de recherche de nouveaux modes de production.
- 15 La transition écologique doit être l'occasion d'améliorer les conditions de travail et d'encourager la réappropriation sociale de la question énergétique, plutôt que de renforcer les logiques du capital. De même, la reconversion nécessaire des métiers doit être l'occasion d'un renforcement de la démocratie sociale en permettant aux salarié-es et à leurs organisations de participer à la définition des besoins et des conditions de formation. Les politiques de sobriété doivent être guidées par un principe de justice sociale et de réduction des inégalités.
- 16 Pour que le processus de transition soit soutenu par la majorité de la population, il faut rompre avec l'idée que la transition écologique serait synonyme de régression sociale. Celle-ci peut au contraire représenter un véritable progrès humain en permettant, via une meilleure répartition des ressources, la satisfaction des besoins essentiels de tous et toutes.

17

### 18 **I.3. Quelles propositions de la FSU pour une transition écologique socialement juste ?**

#### 19 **I.3.1 Enseignement supérieur et recherche**

- 20 Le système néolibéral entrave la participation des citoyen-nes et des travailleurs et travailleuses, y compris des scientifiques, aux décisions relatives aux grands enjeux de société, en particulier ceux de durabilité globale. Il oriente la recherche scientifique vers des intérêts à court terme qui ne sont pas ceux de la durabilité globale, et interfère dans les formations universitaires pour les restreindre aux seuls besoins d'emplois.
- 21 Afin de contribuer aux réponses indispensables aux problèmes environnementaux, économiques et sociaux, la recherche doit bénéficier de programmes publics qui accordent une pleine liberté aux chercheur-es et enseignant-es-chercheur-es et qui reposent sur des coopérations internationales associant l'ensemble des pays et des organisations syndicales ou citoyennes, et bénéficiant de financements publics à la hauteur des enjeux.
- 22 Les formations universitaires doivent pouvoir développer, en lien avec la recherche, l'esprit critique et les connaissances de base pour la vie citoyenne et professionnelle au profit de toutes les catégories sociales et générationnelles.
- 23 Les scientifiques et leurs organisations syndicales doivent interagir avec les organisations syndicales des travailleurs et travailleuses, comme celles des citoyen-nes, de tous les pays, afin d'imposer aux gouvernements des politiques durables en matière de climat, d'écosystèmes, d'urbanisation, d'alimentation, d'eau, d'énergie, de santé, d'économie, d'emplois...

24

#### 25 **I.3.2. Droit d'accès aux ressources (Eau, énergie...)**

- 26 L'accès à l'énergie est un besoin essentiel qui ne peut être régi par des logiques financières. La financiarisation de l'énergie, et les fluctuations spéculatives qui lui sont liées, s'est accompagnée d'une privatisation des réseaux de distribution, comme en Europe au cours des années 2000. Pour garantir une transition énergétique socialement juste, l'ensemble du secteur énergétique doit revenir sous contrôle public. La question se pose de la gratuité des premières quantités d'énergie et d'eau consommées, de même que celle de tarifs prohibitifs au-delà de certains seuils. Cela permettrait de répondre à la précarité énergétique en garantissant l'accès des couches populaires à des biens communs fondamentaux, tout en distinguant un bon usage d'un mésusage afin de réduire la quantité globalement consommée. La nationalisation de secteurs énergétiques ne conduit pas forcément à une orientation plus conforme aux besoins écologiques de l'humanité : la transition écologique doit offrir de nouvelles perspectives démocratiques garantissant la participation aux décisions des salarié-es et de leurs organisations ainsi que des consommateurs et consommatrices.

27

### 28 **I.3.3. Réorientation de l'industrie**

29 Mettre un terme à la désindustrialisation doit s'accompagner d'un double mouvement de relocalisation de la production et d'innovations industrielles afin de développer des productions utiles socialement et à faible empreinte écologique. Les innovations doivent tendre à rompre avec la logique de l'obsolescence programmée et d'une production de masse du « tout jetable », pour privilégier des biens durables, de qualité, recyclables et/ou capable d'évolutions.

30 Le pilotage de la redéfinition des filières stratégiques doit se faire sous contrôle public, un plan massif d'investissements dans des infrastructures utiles est nécessaire.

31

### 32 **I.3.4. Le secteur agricole est à la fois responsable et victime**

33 Par l'utilisation abusive de produits fertilisants d'origine industrielle, l'agriculture, responsable de 18% des émissions de GES, contribue au réchauffement climatique. Le développement d'élevages intensifs et des monocultures qui nécessitent beaucoup d'engrais et de pesticides ne fait que l'accentuer. La France est aujourd'hui en 3e position pour le recours aux pesticides avec des impacts négatifs en terme de santé humaine, biodiversité, qualité air/eau.

34 A cela s'ajoute la déforestation, pour étendre l'espace cultivable et le transport des marchandises, produites toujours plus loin.

35 Mais l'agriculture est elle-même victime des changements climatiques : la fréquence et l'intensité des événements extrêmes sont dévastatrices. L'insécurité alimentaire se développe, contraignant des centaines de millions de personnes à migrer.

36 L'urbanisation conduit à ce que des centaines d'hectares de terres agricoles disparaissent en France chaque jour au profit de l'extension de zones urbaines ou industrielles.

37 La société de consommation conduit à ce que le tiers de la production mondiale de nourriture soit perdue (au sud) ou gaspillée (au nord).

38 Dès lors, quelles propositions pour la transition écologique de l'agriculture ?

39 1/ promouvoir l'agroécologie, l'agriculture biologique et une agriculture familiale,

40 2/ lutter contre l'accaparement des terres,

41 3/ former dans les centres publics les agriculteurs (actuels et futurs) à la conversion vers l'agriculture durable,

42 4/ faire de ces établissements des lieux d'expérimentation, de recherche et de vulgarisation de méthodes de production alternatives,

43 5/ lutter contre le gaspillage alimentaire,

44 6/favoriser les circuits courts de production/distribution,

45 7/ inverser la part respective des protéines animales et végétales dans l'alimentation,

46 8/ interdire les OGM dans l'alimentation et l'agriculture au moins à l'échelle européenne.

47

### 48 **I.3.5 Logement**

49 Les logements et les bureaux sont les plus gros consommateurs d'énergie : ils utilisent 43,2% de la consommation énergétique, et émettent 19,6% des GES.

50 D'autre part, la crise du logement est patente : l'insuffisance du nombre de logements disponibles conduit à une hausse des prix et des loyers, dont la part prise dans la consommation des ménages est insoutenable, notamment pour les classes populaires. Il faut stimuler les travaux de rénovation, soutenir la construction de logements économes en énergie, garantir les objectifs en logements sociaux dans chaque commune, faire appliquer la loi de réquisition des logements et bureaux vides.

51

### 52 **1.3.6. Transports**

53 Les transports émettent 26,2% des GES, plus qu'aucune autre activité. De par les conséquences environnementales et sur les conditions de vie, la question du transport est primordiale. Le développement des transports collectifs, notamment ferrés, doit être une priorité. La FSU s'oppose à la libéralisation des transports par autocar (loi Macron) et aux fermetures de dessertes ferroviaires. Un vaste plan, y compris à l'échelle européenne, d'alternative au transport de marchandises par route doit être engagé (ferroutage, fret et utilisation de voies navigables).

54 Le transport durable, c'est à la fois un transport décarboné et le développement de transports collectifs mais aussi la gestion collective de transports individuels avec des vélos ou voitures mis à disposition des individus quand ils en ont besoin. Peut-on envisager la gratuité des transports collectifs ? Si oui, à quelles

conditions ?

55

### 56 **1.3.7. Aménagement du territoire / GPII**

57 Les politiques d'aménagement du territoire doivent être renforcées afin de réduire les inégalités économiques et sociales. Le maintien et le développement des services publics dans les zones rurales et les quartiers populaires est la garantie d'un égal accès à la satisfaction des besoins de la population, et participe de la cohésion sociale. Des mécanismes de péréquation financière sont indispensables pour assurer l'égalité entre territoires.

58 Les projets d'aménagement doivent être cohérents avec les objectifs de la transition écologique, et soumis à des processus de décision démocratique. Ainsi, les Grands Projets Inutiles et Imposés (GPII), tel l'aéroport de Notre Dames des Landes, doivent être arrêtés.

59

### 60 **1.3.8. Protection des travailleurs et reconversion, formation initiale et continue**

61 L'abandon des industries devenues obsolètes ou non adaptées au développement durable entraînera la suppression massive de postes, notamment dans les secteurs liés aux énergies fossiles comme la pétrochimie, l'automobile... Il est impératif d'anticiper les conséquences pour ces salarié-es afin qu'ils/elles bénéficient de plans de formation professionnelle, particulièrement dans les nouvelles filières axées sur l'éco développement. La mise en place d'une fiscalité écologiste ambitieuse permettra la constitution d'un fond de financement pour assurer ces reconversions professionnelles. La relocalisation progressive de nombreuses activités doit permettre aux salarié-es concernés de ne pas subir de mobilité contrainte.

62 Actuellement la reconversion des salarié-es des industries vieillissantes s'avère difficile en raison de la faiblesse de la formation initiale et de l'absence de formation continue. La rapidité des changements technologiques conduira nombre de salarié-es à opérer des reconversions au cours de leur carrière, il est primordial que chaque salarié-e bénéficie d'une solide formation initiale et d'une formation continue régulière.

63

### 64 **1.3.9. Fiscalité écologique**

65 La fiscalité environnementale doit permettre d'inciter les acteurs économiques à modifier leur comportement : inciter à la maîtrise de la demande en produits polluants et décarboner l'offre d'énergie.

66 La France est l'un des pays où la fiscalité verte est la moins importante, notamment suite aux revirements du gouvernement concernant la taxation des transports routiers. Il est urgent de programmer une fiscalité qui favorise les économies d'énergie, les changements de comportement (par exemple en matière de déplacement), qui alourdit l'utilisation des produits polluants...

67 Le principe « pollueur payeur » doit être effectivement mis en œuvre.

68 Pour que cette fiscalité écologique soit acceptée de tous et toutes, des mécanismes de redistribution, de subventions, simples et lisibles devront être créés pour les ménages les moins favorisés.

69

### 70 **1.3.10. Politiques publiques et création d'emplois**

71 S'engager dans la transition écologique est une opportunité pour résoudre la crise sociale et économique caractérisée notamment par le chômage de masse. Selon le scénario de Négawatt cohérent avec l'objectif de limiter la hausse des températures à 2°C, ce sont plus de 600 000 emplois nets qui seraient créés dans les secteurs de l'énergie, du transport et du bâtiment. Quelle part doit être dévolue au secteur privé ? Quelles activités doivent être sous contrôle public ? Comment développer en France une campagne associant mouvement syndical et environnemental sur cette question ?

72 Les campagnes syndicales anglo-saxonnes « One Million Climate Jobs » très dynamiques pointent la nécessité d'un développement d'emplois publics dans ces secteurs car la recherche de rentabilité du capital est incompatible avec les investissements nécessaires.

73 Au-delà de ces secteurs, une société « bas carbone » est une société qui fait le choix du développement des activités de service, intensives en main d'oeuvre : davantage de services à la personne, d'éducation et de culture. Promouvoir la transition écologique, c'est donc développer les services publics !

74

## 75 **1.4 La justice climatique au cœur du mouvement social**

76 Au sein même de sociétés « développées » les grandes catastrophes naturelles affectent plus fortement les populations les plus pauvres. De même, la raréfaction de ressources vitales, l'eau notamment, a des conséquences inévitablement très inégalitaires dans des sociétés régies par la logique marchande. Enfin, la responsabilité du réchauffement climatique est « commune mais fortement différenciée » (entre pays, au

sein même de nos sociétés) : 90 multinationales contribuent aux 2/3 des émissions de GES. Les efforts financiers nécessaires pour engager la transition doivent être régis par un principe de « pollueur-payeur »

77 Le combat contre le dérèglement climatique, pour la préservation de l'environnement, est donc pour la FSU indissociable d'exigences de justice sociale et de lutte contre les inégalités. C'est le sens qu'elle donne à son investissement dans la Coalition Climat 21. -----

78 « *Si le climat était une banque, les gouvernements des pays riches l'auraient déjà sauvé* » (Hugo Chavez, 18-12-2009).

79 C'est aussi parce qu'il y a un lien entre l'urgence climatique et la logique de l'austérité, parce que le TAFTA et les autres accords de libre échange sont contraires aux politiques écologique, sociale et économique durables, parce que les banques détournent vers les paradis fiscaux l'argent nécessaire à la transition écologique et sociale, la question des alternatives aux politiques d'austérité se pose avec urgence.

80

## 81 **Partie II**

### 82 **Quelles alternatives aux politiques d'austérité ?**

83 L'austérité s'entend à la fois comme une diminution des « dépenses publiques » mais aussi comme la mise en œuvre de « réformes structurelles » qui dégradent le marché du travail, les droits sociaux et la fiscalité.

84

#### 85 **II.1 En Europe**

##### 86 **II.1.1. Instrumentalisation de la dette**

87 L'investissement est incontournable et l'emprunt en est un des leviers. Il y a donc de bonnes dettes (assises sur des taux d'intérêts raisonnables) au service d'investissements permettant la transition écologique, la création d'emplois pour tous et toutes, une protection sociale et des services publics répondant aux besoins sociaux (santé, éducation, logement, transport, communication, eau, biens communs...).

88 Ces « bons » emprunts doivent être assis sur des taux d'intérêts inférieurs au taux de croissance et non assis sur les seuls marchés financiers. Les dettes publiques doivent être garanties par la BCE (cf corpus sur annulation dette).

89 Dans ces conditions, un déficit public est utile.

90 Mais la dette actuelle est en grande partie illégitime, et pour certains pays comme la Grèce, insoutenable. Elle est devenue un instrument de domination idéologique qui, asservissant les politiques budgétaires, vise à contraindre les choix démocratiques. Le collectif d'audit citoyen sur la dette auquel la FSU participe a estimé que 59% de la dette publique en France était illégitime.

91 La FSU demande avec d'autres forces qu'une conférence européenne soit mise en place pour traiter de la question des dettes souveraines et retrouver le sens des solidarités. Elle doit permettre ainsi aux pays confrontés aux politiques d'austérité sévères (Portugal, Espagne, Italie, Irlande, Chypre, pays baltes, Grèce...) de retrouver des marges de manœuvre.

92

##### 93 **II.1.2. La dépense publique, c'est d'abord un investissement !**

94 En France et en Europe, on nous ressasse que le niveau de dépense publique (DP) serait trop élevé par rapport au PIB. Or, le ratio DP / PIB est tout simplement le signe ou non d'une forte socialisation, mutualisation et redistribution des richesses. Le niveau de DP relève d'un choix de société. Il soutient grandement l'activité économique et l'emploi, joue un rôle majeur dans la cohésion sociale et dans la réduction des inégalités. L'OCDE et le FMI ont d'ailleurs reconnu avoir sous-estimé l'impact négatif de la baisse des dépenses publiques sur le PIB.

95 La FSU veut :

96 - réhabiliter la dépense publique dont le montant doit permettre de répondre aux besoins sociaux définis démocratiquement. Les citoyens doivent être associés à son évaluation et à sa gestion,

97 - augmenter les budgets nationaux et européen pour financer notamment la transition écologique, en combinant investissement par le biais de l'emprunt et augmentation des recettes par une fiscalité juste et progressive.

98

##### 99 **II.1.3. Vers une harmonisation fiscale au niveau européen**

100 L'exemple des Luxleaks est révélateur de la concurrence fiscale qui se joue en Europe devenue une zone de mise en compétition entre États et non une union solidaire et coopérative. Il faut donc une harmonisation fiscale portant sur l'impôt direct sur les sociétés et sur les revenus financiers.

101

102 **II.1.4. Taxation des transactions financières**

103 En 2012, 11 pays européens s'engageaient sur la voie d'une taxe sur les transactions financières, proposée par la Commission européenne sur l'ensemble des transactions financières, sauf les opérations de change. Depuis, les lobbys financiers essaient de vider cette proposition de son contenu notamment en excluant les transactions sur dérivés et à haute fréquence, opérations les plus spéculatives. Après avoir écouté le lobby bancaire, les autorités françaises ont semblé avoir opéré un revirement en faveur de la taxe. Mais la négociation traîne en longueur. La FSU estime que dans le contexte budgétaire un gouvernement ne peut se passer des milliards d'euros que rapporterait cette taxe. Un des enjeux est de trouver des ressources pour financer les 100 Mds de dollars annuels du Fonds vert promis par les pays développés aux pays en développement pour les aider à faire face aux dangers des changements climatiques.

104

105 **II.1.5. L'Europe que nous voulons !**

106 Début 2015, les dynamiques électorales de Syriza en Grèce et du mouvement Podemos en Espagne ont marqué la volonté de rompre avec les diktats néolibéraux qui ont conduit aux crises économique, sociale et environnementale que nous continuons de subir, et le refus des politiques austéritaires qui en aggravent les conséquences pour les populations.

107 La Troïka (BCE, FMI et Commission Européenne), soutenue et relayée par le conseil européen et l'Eurogroupe, dont la France, s'est acharnée à asphyxier financièrement la Grèce et à empêcher la mise en œuvre du programme de protection et de justice sociale pour lequel le gouvernement Syriza avait été démocratiquement élu. Cet acharnement a marqué, lui, la volonté de tuer les espoirs d'une Europe dont la politique monétaire, les fonds budgétaires et les politiques économiques seraient porteurs de démocratie, d'égalité, de solidarité, de progrès social et de paix dans le respect de l'environnement.

108 Après la dénégation des votes français et irlandais majoritairement opposés au TCE, la menace d'une sortie de la Grèce de la zone Euro et le chantage (aide financière contre politiques austéritaires) qui ont imposé un 3e memorandum inapplicable et insoutenable, montrent combien les institutions européennes s'assoient sans scrupule sur les choix faits par les peuples, dès lors que ceux-ci remettent en cause leur orientation néolibérale. C'est la démocratie qui est bafouée, favorisant le rejet de la politique par les populations et le sentiment anti-européen sur lequel surfent les extrêmes-droites.

109 Ce n'est pas cette Europe là que nous voulons !

110 L'Europe que nous défendons ne pourra voir le jour sans une large et profonde remise à plat de ses institutions (commission européenne, BCE...) et de leur fonctionnement. A son niveau et avec ses partenaires, la FSU s'y emploiera, pour que l'Europe soit celle des peuples et non celle du capital : une Europe :

111 - attachée à harmoniser les droits sociaux par le haut, à défendre et améliorer les protections collectives pour les salarié-es, les chômeuses et chômeurs, les précaires, les retraité-es, à éliminer les paradis fiscaux et l'évasion fiscale des plus fortuné-es et des grandes entreprises à l'échelle de tous les pays membres ;

112 - ouverte et solidaire

113 • défendant l'égalité des droits et la libre circulation de tou-tes ses ressortissant-es et luttant contre les discriminations, la xénophobie, le racisme ;

114 • développant une politique d'accueil des migrant-es bien différente de la gestion des flux migratoires aujourd'hui à l'œuvre (cf III.2.3).

115

116 **II.1.6. Rejet des accords de libre-échange. mobilisation pour une autre Europe**

117 Les négociations concernant le Partenariat Transatlantique sur le Commerce et l'Investissement (Tafta) se déroulent depuis 2013 dans une opacité entretenue par les négociateurs américains et de la Commission européenne, placés sous l'influence permanente des lobbys industriels et financiers.

118 Cette négociation vise à supprimer les derniers droits de douane (au détriment de l'agriculture), à affaiblir les régulations sociales, sanitaires et environnementales au profit des entreprises transnationales, à donner le droit à ces entreprises d'attaquer les législations publiques devant des tribunaux arbitraux privés au motif que les règles publiques sont suspectées de porter atteinte à la rentabilité des investissements privés.

119 Sont plus particulièrement visés les droits sociaux, les normes protégeant la santé et les consommateurs et consommatrices, les services et marchés publics, l'éducation, le secteur financier, les réglementations environnementales, les mesures contre le réchauffement climatique notamment sur les énergies fossiles et contre la marchandisation des ressources naturelles.

120 La FSU participe au collectif Stop Tafta et demande l'arrêt des négociations. Elle demande que l'accord Canada-Union européenne (CETA) ne soit pas ratifié. Elle dénonce également les négociations secrètes menées à Genève entre une vingtaine de pays dont l'UE et les États-Unis, pour aboutir un nouvel accord sur les services (TISA) dans le but de libéraliser encore davantage ce secteur.

## 121 **II.2 En France**

### 122 **II.2.1. Interroger la politique de l'offre, le Pacte de responsabilité...**

123 Le gouvernement mène depuis 2013 une « politique de l'offre » qui vise à réduire fortement le « coût » du travail au nom de la compétitivité. Il a d'abord créé en 2013 le Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) qui permet aux entreprises de réduire leur impôt sur les salaires versés jusqu'à 2,5 Smic (à hauteur de 4 % en 2014, 6 % en 2015 puis 9 % en 2016) pour un coût projeté de 19,5 Mds € en 2017. Il a ensuite mis en place le Pacte de responsabilité qui prévoit notamment des mesures d'allègement des cotisations sociales acquittées par les employeurs jusqu'à 3,5 SMIC (20,5 Mds € en 2017). Ces nouveaux cadeaux sont offerts aux entreprises sans aucune exigence de contrepartie en matière de création d'emplois. L'inversion de la courbe du chômage n'est toujours pas au rendez-vous et les inégalités continuent de se creuser. Mais le gouvernement s'obstine dans ses choix libéraux.

124

### 125 **II.2.2. Les services publics, une alternative en France et en Europe**

126 Les besoins sociaux évoluent, ils deviennent même plus importants. De la petite enfance à la fin de vie, chacun-e a besoin de la collectivité. La transition indispensable pour répondre à la crise climatique nécessite aussi des réponses collectives. L'intérêt général doit être la boussole de l'action publique. C'est donc plus et mieux de services publics dont la société a besoin :

127 • des services publics accessibles à tous et toutes.

128 • des services publics, non soumis au temps court, à la loi du marché

129 Des politiques publiques mises en œuvre par des agents publics, contrôlés démocratiquement par des citoyen-nes usager-es, voilà une alternative aux politiques libérales qui placent toutes les activités humaines à l'aune des profits et de la rentabilité financière.

130

### 131 **II.2.3. La fiscalité**

132 Exploitant à bon compte les critiques d'un système fiscal devenu très injuste, les forces libérales ont mené une campagne systématique de dénigrement de l'impôt qui a d'autant plus marqué de points que le consentement à l'impôt de celles et ceux qui ont le plus besoin des services publics et des aides sociales diminue au fil des désengagements de l'État et de la réduction des dépenses publiques. Au début du quinquennat, le gouvernement a pris quelques mesures qui visaient à rétablir plus de justice fiscale mais, cédant aux « pigeons », aux « poussins » et aux lobbys en tous genres, il a vite renoncé à la grande réforme fiscale promise par le candidat Hollande.

133 La FSU rappelle qu'il y a pourtant urgence à mener une grande réforme fiscale qui permette de financer des services publics de qualité sur l'ensemble du territoire tout en opérant une redistribution plus juste des richesses. Les mandats qu'elle a adoptés à son congrès de Poitiers restent valables.

134 Ses propositions supposent notamment de remettre à plat le Crédit Impôt Recherche et le CICE qui, en servant essentiellement les grandes entreprises qui ne sont pas celles qui en ont besoin, contribuent à augmenter les dividendes au profit des actionnaires et au détriment des investissements productifs, de l'emploi et des salaires.

135 La récente suppression de la 1ère tranche de l'impôt sur le revenu et les nouvelles annonces de baisses à venir vont à l'encontre de la réforme fiscale que réclame la FSU car elles fragilisent l'action publique en prévoyant une baisse des recettes fiscales. C'est par des salaires plus décents, par des prestations sociales revalorisées et par une réduction de la fiscalité indirecte que le pouvoir d'achat des ménages les plus modestes doit être revu à la hausse.

136 François Hollande a décidé d'aller vers un prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Cette mesure pose des questions de faisabilité et surtout de justice sociale. Prélèvement à la source, quotient conjugal, quotient familial..., la FSU devra mener un mandat d'étude sur toutes ces questions.

137

### 138 **II.2.4. Financement de la protection sociale**

139 Le fait d'avoir laissé notre système de protection sociale se financer par la dette et non par une augmentation des recettes a relevé d'un choix politique dont on subit encore les conséquences.

140 Les fondements de notre système sont aujourd'hui menacés par le dogme de la réduction du « coût » du travail et de la baisse des dépenses publiques. Le Pacte de responsabilité représente un manque à gagner



de 21 Mds € pour la protection sociale. La FSU conteste la quasi suppression des cotisations URSSAF au niveau du SMIC, la fin de la contribution des entreprises à la branche famille à l'horizon 2017, la suppression de la C3S qui entraîneront inévitablement de nouvelles réductions des droits et/ou une pression fiscale accrue sur les ménages. Elle réaffirme son attachement au financement de la sécurité sociale par le biais de cotisations sociales et continue de poser la question sous l'angle de la satisfaction des besoins sociaux, ce qui suppose de rechercher des recettes supplémentaires dans le cadre d'un autre partage des richesses. C'est l'ensemble des dispositifs existants d'exonérations et d'allègements des cotisations patronales qu'il faut revoir, en intégrant la problématique du CICE, parce qu'ils n'ont pas fait la preuve de leur efficacité en matière de création d'emplois.

141 La FSU a noté avec intérêt la piste évoquée au Haut Conseil du financement de la protection sociale que tous les prélèvements sociaux destinés au financement de la protection sociale (CSG, CRDS, prélèvement de solidarité sur les revenus du patrimoine) soient juridiquement requalifiés comme des cotisations sociales et que seuls ceux destinés à l'action publique soient qualifiés comme des impôts. Le débat qu'elle a ouvert à Poitiers (maintien d'une contribution sociale sur les seuls revenus de placement et du patrimoine avec élargissement de l'assiette et augmentation des taux, mouvement progressif de retour des ressources issues de la CSG sur les revenus du travail vers les cotisations sociales) doit se poursuivre.

142 Elle rappelle sa proposition d'une révision à la hausse de la part employeur des cotisations sociales, calculée sur l'ensemble de la valeur ajoutée de l'entreprise et modulée en fonction de sa politique en matière d'emploi, de salaires et d'investissement dans l'innovation et la recherche.

143 Cette nouvelle dynamique de financement de la protection sociale doit par ailleurs être accompagnée d'une véritable politique de prévention en matière de santé et d'amélioration des conditions de travail pour réduire les dépenses qui affectent la sécurité sociale (assurance maladie, AT/MP).

144

#### 145 **II.2.5. Retraites**

146 La dernière loi, publiée en janvier 2014, confirme et amplifie les régressions précédentes. Elle démontre que le choix de la réduction des droits est sans fin si on n'agit pas sur le levier des recettes supplémentaires. Les projections européennes qui prévoient que la part du PIB consacrée en France aux retraites baissera de 13,8 % en 2013 à 11,2 % en 2060 démontrent la brutalité des réformes engagées. La FSU réaffirme les choix alternatifs qu'elle a adoptés à Poitiers.

147 Le gel des pensions de base jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2016, la suppression de la ½ part fiscale aux veufs et veuves ayant élevé des enfants et la fiscalisation brutale de la majoration de pension de 10 % pour les retraité-es ayant élevé 3 enfants ont des effets redoutables sur le pouvoir d'achat des retraité-es alors que leurs dépenses contraintes continuent de progresser.

148 Alors que les réserves accumulées depuis 1998 par les régimes complémentaires AGIRC ARRCO des salarié-es du privé seront bientôt épuisées, le MEDEF refuse aujourd'hui toute hausse des cotisations pour rétablir l'équilibre financier à l'horizon 2020 et veut faire reposer les efforts de financement sur les seuls salarié-es et retraité-es. Dépité de ne pas avoir obtenu par la loi en 2014 un nouveau recul de la borne d'âge légal, il cherche à imposer une décote progressive temporaire sur les pensions complémentaires avant l'âge de 67 ans afin de décaler de fait l'âge effectif de départ à la retraite. Les négociations en cours pourraient préfigurer de nouvelles régressions sur les régimes de base, dont les pensions de réversion.

149

#### 150 **II.2.6. Santé**

151 Les désengagements successifs de l'assurance maladie obligatoire (AMO) ont renforcé les inégalités dans l'accès aux soins. Pour être mieux remboursé-e, il faut souscrire à une complémentaire santé dans le cadre d'un système d'assurance extrêmement concurrentiel qui va à l'encontre des solidarités de la sécurité sociale car les tarifs varient généralement selon l'âge de l'assuré-e et la gamme des prestations offertes au lieu d'être proportionnels aux revenus. La généralisation au 1<sup>er</sup> janvier 2016 des contrats collectifs d'entreprise pour tou-ttes les salarié-es du privé laisse sur la touche les chômeurs et chômeuses de plus d'un an, les agents publics, les retraité-es. Elle aura des effets redoutables car elle favorisera les instituts de prévoyance et les assureurs privés au détriment des mutuelles. Elle transfère de fait une partie du financement des dépenses de santé vers un système profondément inégalitaire.

152 Malgré la généralisation annoncée du tiers-payant, la loi de modernisation de la santé adoptée en octobre 2015 ne réglera pas les inégalités en matière de santé : elle ne revient pas sur les désengagements passés de l'AMO et ne remet pas en cause un système de soins à plusieurs vitesses. La FSU réaffirme avec force l'urgence à reconquérir un système de santé universel de haut niveau pour tous et toutes. Ses propositions pour une nouvelle organisation des soins restent valables. Elle conteste le plan d'économies de 3 Mds

d'euros imposé aux hôpitaux publics d'ici 2017 alors que leur sous-effectif chronique est notoire. Sans nier la nécessité de s'attaquer aux dépenses inutiles (en développant par exemple les génériques pour faire baisser le prix des médicaments), elle conteste la logique comptable du gouvernement qui vise à rogner sur la qualité des soins, en pénalisant les patient-es et en alourdissant la charge de travail des personnels hospitaliers.

153 La loi d'adaptation de la société au vieillissement manque cruellement d'ambition : faute d'un financement suffisant et solidaire, elle ne fait aucune référence aux services publics, ne traite pas des EHPAD ni des missions des personnels pour l'aide à domicile. Son report est inacceptable et pose à nouveau la question de l'utilisation de la CASA que les retraité-es imposables paient depuis 2013 pour la financer.

154

#### 155 **II.2.7. Politique familiale**

156 Pour réaliser des économies sur les prestations familiales tout en réduisant les cotisations patronales pour la branche famille, le gouvernement a fait le choix de ne pas revaloriser la plupart des prestations mais aussi de recentrer l'allocation de base de la PAJE puis les allocations familiales sur les ménages les plus modestes en modulant les montants en fonction de leurs revenus. La FSU conteste ces choix qui remettent en cause l'universalité des droits. Il est normal et juste que les ménages les plus aisés contribuent davantage aux dépenses publiques et sociales (selon le principe fondateur « chacun cotise selon ses moyens ») mais il faut qu'ils puissent en retirer un bénéfice quand ils en ont besoin. La FSU rappelle que les allocations familiales ont vocation à compenser partiellement les dépenses liées à l'entretien d'un-e enfant (redistribution horizontale) et que c'est par la fiscalité que doit s'opérer la redistribution verticale.

157 La pérennité de notre système de protection sociale passe par le consentement de tous et toutes à son financement. Un tel consentement suppose des droits protecteurs et universels.

158 Le quotient familial joue un rôle anti-redistributif (il favorise les ménages aisés et ne profite pas aux ménages non imposables). Ne faut-il pas demander sa suppression au profit d'allocations familiales revalorisées versées dès le 1<sup>er</sup> enfant qui retrouveraient un caractère universel ?

#### 159 **II.2.8. Jeunes**

160 Près de 2 millions de jeunes sont actuellement sans diplôme, sans formation et sans emploi. Près d'un-e jeune actif sur 4 est au chômage. Cette surexposition a été accentuée par la crise et perdure. Diplômé-es ou non, les jeunes restent les victimes de la crise : 20% vivent sous le seuil de pauvreté. La précarité matérielle des jeunes a des conséquences sur leur capacité à se loger, se soigner... L'accès des jeunes à un premier emploi stable, aux droits doit être amélioré. Les jeunes doivent pouvoir être mieux associé-es aux décisions les concernant.

161

#### 162 **II.2.9. Emploi et travail**

163 La question de l'emploi reste la préoccupation majeure de la population. Le chômage reste à un niveau très élevé avec près de 5,5 millions de demandeurs et demandeuses inscrits à Pôle Emploi. Les réponses du gouvernement consistant essentiellement à réduire drastiquement les dépenses publiques pour financer les cadeaux fiscaux aux entreprises sont un échec. Le CICE, le CIR et le Pacte de responsabilité n'ont pas montré leur efficacité. La progression quantitative des emplois doit découler de la transition écologique avec ses multiples conséquences (habitat, transport, énergie, nouvelles filières, reconversions), d'une nouvelle politique de ré-industrialisation, de relocalisations, de développement des services publics et de l'emploi public, avec la satisfaction des besoins sociaux.

164 Le recours massif aux emplois aidés n'est qu'une réponse partielle et insatisfaisante au problème du chômage. La réduction du temps de travail doit être envisagée : sous quelle forme, à quelle hauteur ?

165 Les droits à la formation professionnelle pour tou-tes les chômeurs et chômeuses doivent être améliorés. Cela nécessite le renforcement et le développement des moyens et des missions de Pôle Emploi. Or c'est à la généralisation des équipes dédiées au contrôle de la recherche d'emploi et des chômeurs et chômeuses que l'on assiste alors que les entreprises peuvent user de différentes exonérations de charge sans le moindre contrôle. L'effectif des inspecteurs/inspectrices, et contrôleurs/contrôleuses du travail doit être augmenté.

166

#### 167 **II.2.10. Conditions de travail, droit du travail**

168 Les salarié-es sont de plus en plus exposés à la souffrance au travail (souffrance psychique, troubles musculo-squelettiques, épuisement professionnel). L'organisation du travail est de plus en plus stressante : pressions multiples, exacerbation de la concurrence au travail, développement de formes de contrats asservissantes, nouvelles formes de management... et participe de l'intensification de la subordination au

travail... Tous les syndicats sont confrontés au mal être au travail : comment se réapproprier la question des conditions de travail ? La FSU porte l'idée que les agent-es sont acteurs/actrices et expert-es de leur travail, qu'ils/elles sont légitimes pour réfléchir sur le contenu et l'organisation de leur travail. Les CHSCT révèlent aujourd'hui toutes les inquiétudes concernant la santé et la sécurité au travail. Dans le cadre des négociations à la fonction publique sur la qualité de vie au travail, la FSU s'est impliquée pour y voir énoncés des droits nouveaux : expression directe des agent-es sur leur travail, droit d'alerte sur des difficultés de mise en œuvre de politiques publiques néfastes, études d'impact obligatoire en cas de réorganisation de service.

169 A l'heure où il faut favoriser une véritable réappropriation du travail, la libération du temps de travail et développer de nouveaux droits, la loi Macron limite les prérogatives des tribunaux prud'homaux, de la médecine du travail et de l'inspection du travail, simplifie les licenciements et dépénalise le délit d'entrave aux instances représentatives du personnel. Elle libéralise le travail dominical et de nuit avec de surcroît des contreparties financières inégalitaires voire inexistantes et renvoyées à la négociation locale. La FSU dénonce les conséquences de cette loi, en particulier pour les femmes, majoritairement concernées par le travail dominical dans les commerces, la précarité et les temps partiels.

170 Le gouvernement entend désormais s'attaquer au Code du travail en faisant prévaloir la négociation au sein de l'entreprise ou de la branche professionnelle sur la loi. Cette inversion de la hiérarchie des normes pénaliserait fortement les salarié-es.

171 La FSU veut engager la réflexion sur un nouveau statut du travail salarial pour contrer toutes les initiatives patronales qui sont de nature à diminuer les droits des salarié-es.

172

### 173 **II.2.11. Salaires**

174 Entre 1999 et 2013, la productivité du travail a augmenté de 5,4% alors que les salaires n'ont augmenté que de 0,4%. Les salarié-es doivent bénéficier de l'augmentation de la productivité et de l'amélioration des qualifications. Une répartition plus favorable entre salaires et capital favoriserait l'emploi. L'égalité salariale femme/homme, loin d'être acquise, reste un objectif majeur à atteindre. Un bilan des inégalités salariales doit être publié annuellement. Ces mesures doivent s'accompagner d'un resserrement de l'échelle des revenus : quelle définition d'un revenu et d'un patrimoine maximum, comment définir un niveau de SMIC pour vivre décemment ?

175

### 176 **II.2.12. Politique de la Ville**

177 Depuis plusieurs années, la « politique de la ville » ne fait pas l'objet d'un pilotage cohérent et satisfaisant (plus de réunion du Conseil National des Villes). Il est pourtant plus qu'urgent de renforcer les moyens de lutte contre les déterminismes sociaux et territoriaux. Seule une politique de la ville ambitieuse, bien au delà des simplifications de la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine votée en 2014, pourra aider à développer la mixité sociale en associant étroitement les politiques d'éducation prioritaire, d'aménagement du territoire, du logement, de l'emploi, de la culture...

178

### 179 **II.2.13. Le droit à la Culture est un droit constitutionnel**

180 Une politique culturelle nationale est essentielle si l'on veut préserver la démocratie culturelle, la sauvegarde du patrimoine et l'aide à la création. Mais c'est désormais une conception consumériste de la culture qui s'impose, où tout secteur qui ne serait ni autosuffisant ni générateur de profit est condamné, quels que soient les besoins sociaux qui ont inspiré sa création.

181 Le patrimoine, le spectacle vivant, l'écriture, les arts plastiques, les arts de l'image et l'action culturelle sont en danger. Ils ne pourront être maintenus qu'avec un service public culturel fort (Etat ou collectivités selon le niveau de pertinence) doté de moyens suffisants pour assurer la permanence et contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales.

182

183

## 184 **Partie III Pour les droits des peuples, libertés publiques**

### 185 **III.1 Libertés publiques et droits humains**

#### 186 **III.1.1. Égalité des droits et lutte contre les discriminations**

187 Pour la FSU, une société inclusive est une société sans discrimination, qui garantit l'accès de toutes et tous aux droits fondamentaux, tels que définis dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, et dans laquelle chacun-e est et se perçoit l'égal-e de l'autre. La construction de cette société inclusive est

exigeante, tant sur les questions de droits que sur celles des moyens. Elle doit s'accompagner d'une promotion de la diversité qui passe par l'école mais aussi l'obtention de l'égalité des droits dans tous les actes de la vie.

188

#### 189 **III.1.1.1. Lutte contre les discriminations racistes**

190 A l'opposé de ces valeurs, des politiques et des médias continuent de construire la figure de l'étranger indésirable, voire dangereux, et alimentent ainsi racisme et xénophobie(s). Parallèlement, les discriminations exacerbent les inégalités de revenus et de richesses. La FSU dénonce l'impunité relative à ces discriminations, notamment à l'embauche, au logement... Elle exige l'abolition des lois dont la persistance entretient l'idée de « citoyen-nes de seconde zone », demande notamment que la promesse de l'extension du droit de vote soit tenue, que le projet de récépissé contre les contrôles au faciès se concrétise.

191

#### 192 **III.1.1.2. Accessibilité universelle, construction d'une société inclusive.**

193 Alors que la loi du 11 février 2005 relative au handicap avait donné 10 ans pour rendre accessibles tous les lieux accueillant du public, un nouveau délai a été donné, allant jusqu'à 9 ans supplémentaires, preuve s'il en est que les intentions n'ont pas été suivies des moyens nécessaires. Le décret concernant l'accessibilité des lieux de travail n'est par ailleurs toujours pas sorti.

194 Selon l'ONU, le principe de l'accessibilité universelle vise à concevoir les produits et les environnements « qui soient, autant que faire se peut et de la manière la plus indépendante et naturelle possible, accessibles, compréhensibles et utilisables par tous, sans devoir recourir à des solutions nécessitant une adaptation ou une conception spéciale. »

195 Cette notion ne se limite pas au handicap. Le Service public, par principe, est particulièrement concerné, mais les moyens lui manquent trop souvent pour répondre à cette exigence. L'accès à l'énergie, à la culture et la communication... ne sont toujours pas garantis dans notre pays. Le droit au logement, conquis suite aux mobilisations des sans domicile fixe n'est toujours pas rentré dans les faits faute de places d'hébergement durable, le renforcement de la loi SRU doit être effectivement mis en oeuvre, et la loi « Dufflot », pourtant limitée dans ses ambitions, a été vidée pratiquement de son contenu.

196

#### 197 **III.1.1.3. Droits des enfants,**

198 Les enfants sont touché-es de plein fouet par l'aggravation de la pauvreté et la précarisation de populations toujours plus importantes. Cela remet en cause les droits des plus fragiles : accès à la scolarisation plus difficile voire entravé pour les enfants de sans-papiers, Roms, gens du voyage, mineur-es isolé-es. Le droit à la scolarisation n'est toujours pas effectif pour tous et toutes.

199

#### 200 **III.1.1.4. Filiation - Parentalité**

201 L'ouverture du mariage aux couples de mêmes sexes n'a pas entraîné une égalité pleine et entière de toutes les familles. Le droit continue de discriminer les familles homoparentales, par exemple des femmes se voient encore refuser l'adoption de l'enfant de leur épouse par certains tribunaux. Cela crée des situations d'insécurité juridique pour les enfants. De même, l'abandon du projet de loi relatif au parent social a privé les enfants d'un lien officiellement établi avec leur beau-parent dans les familles recomposées.

202 La reconnaissance légale des familles dans leur diversité (homoparentales, monoparentales, recomposées...) est d'autant plus urgente qu'elles ont été stigmatisées par les offensives réactionnaires. C'est une question d'égalité des droits et d'intérêt supérieur des enfants. La Cour de cassation l'a d'ailleurs pris en compte, suivant en cela la CEDH, puisqu'elle s'est prononcée en faveur de la transcription à l'état civil d'enfants nés par GPA à l'étranger.

203 La FSU revendique l'accès à la PMA pour toutes les femmes, et une meilleure prise en compte de la filiation sociale : co-parentalité, statut du beau-parent, présomption de parenté pour l'épouse de la mère biologique, reconnaissance des filiations homoparentales en mairie ...

204

#### 205 **III.1.1.5. Accès à l'information et la communication**

206 L'accès à une information objective et diversifiée est sérieusement compromis par la concentration de la presse, y compris régionale, dans les mains de quelques grands groupes alors que les aides publiques sont très inégales.

207 La loi sur le renseignement comporte nombre de dispositions attentatoires aux libertés qui ouvrent les

possibilités d'une surveillance de masse. Avec d'autres, la FSU doit sensibiliser à la protection de la vie privée et aux libertés individuelles, aux risques de fichage institutionnel et de profilage commercial, qui s'opèrent via les réseaux sociaux et les « géants du net » en particulier. Elle revendique l'application effective du droit à l'oubli.

208 Les nouvelles pratiques commerciales liées au développement des livres numériques appellent à la vigilance. La FSU revendique que l'accès numérique à la culture soit le plus démocratique possible, tout en permettant le respect des droits des auteur-es et artistes. Internet voit également se développer une culture du partage et de la coopération, qui sous-tend par exemple la communauté du logiciel libre, dont la FSU promeut l'esprit.

209

### 210 **III.1.2. Questions sécuritaires vs droits humains**

211 Le renforcement des politiques sécuritaires mises en place sous la présidence précédente s'est poursuivi lors de cette mandature. Présentée fallacieusement comme une réponse au terrorisme, la loi sur le renseignement constitue une restriction des libertés individuelles et constitue une menace sur les libertés publiques. Pour la FSU, si la sécurité de toutes et de tous doit être assurée, elle ne peut être prétexte à restreindre les libertés individuelles.

212 Les informations disponibles montrent que les cas avérés de jeunes concerné-es par des pratiques radicales sont minoritaires et ont déjà fait l'objet d'un signalement au Juge des Enfants. Or, à la PJJ, le plan de lutte contre la radicalisation met en péril le secret professionnel et crée un climat de suspicion propice à toutes sortes de dérives réactionnaires. Il tend à stigmatiser fortement certain-es adolescent-es qui sont surtout en recherche de repères ou dans des attitudes provocatrices

213 S'agissant des adolescent-es revenant de séjours dans des zones à forte présence de l'État Islamique, la FSU rappelle que ce sont avant tout des adolescent-es qui doivent bénéficier d'une attention particulière dans le cadre de la PJJ.

214

#### 215 **III.1.2.1. Répression, fichage lois sécuritaires**

216 La plupart des poursuites engagées par le gouvernement Sarkozy contre des syndicalistes, des militant-es d'associations ou de partis ont été maintenues. Il y en a toujours aujourd'hui, sous le gouvernement actuel. Un observatoire de la répression anti-syndicale a donc été mis en place avec l'association Copernic et de nombreuses organisations, dont la FSU. L'amnistie et l'arrêt de toutes les poursuites contre les militant-es restent une exigence de la FSU.

217 Malgré la victoire contre le fichier Edvige, les créations de fichiers se multiplient, avec de moins en moins de résistance. Les tragiques événements de janvier 2015, qui ont provoqué une forte inquiétude et une légitime aspiration à la sécurité, ont été utilisés pour imposer la loi sur le renseignement. La surveillance, quand elle est nécessaire, doit être exercée sous l'autorité et le contrôle du juge. L'État ne peut être son propre contrôleur, et le contrôle a posteriori n'offre aucune garantie démocratique. La FSU poursuit son combat contre le fichage et demande qu'un audit soit réalisé par le Parlement sur la question des fichiers, leur finalité et leur interconnexion.

218 Le FNAEG (Fichier National Automatisé des Empreintes Génétiques) doit revenir à sa finalité première. Les militant-es associatifs, politiques et syndicaux doivent en être sortis immédiatement, et les poursuites contre celles et ceux qui refusent les prélèvements génétiques doivent être levées.

219

#### 220 **III.1.2.2. Droit au séjour et asile**

##### 221 **III.1.2.2.1. CESEDA**

222 Tant que les migrants seront considérés comme dangereux et non pas en danger, aucune politique positive d'immigration ne sera possible. Le nouveau Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile (CESEDA) voté le 22 juillet 2015 par l'Assemblée nationale ne déroge pas à cette vision politique de l'immigration. Il met en place un titre de séjour pluriannuel, d'une validité de deux à quatre ans, ou moins s'il s'agit d'un-e travailleur ou travailleuse en situation de CDD ou d'intérim, accordé après un premier titre d'un an. Cette mesure entend simplifier l'accueil des étranger-es en situation régulière, mais elle apporte plus de précarité et de contrôle sur les migrant-es, contrairement à la carte de résident de 10 ans qui disparaît progressivement. Les articles 8 et 25 du nouveau CESEDA poursuivent un objectif de contrôle du séjour par tous les moyens possibles. Ainsi en va-t-il de la possibilité offerte aux Préfectures de consulter les fichiers de Pôle Emploi, des banques ou des écoles, pour vérifier que la situation du/de la migrant-e n'a pas changé et se garder la possibilité de lui retirer sa carte de séjour.

223 La FSU ne peut tolérer cette intrusion dans la vie privée des migrant-es. L'ensemble des données

personnelles qui seront recueillies auprès des différentes autorités administratives, des entreprises et des établissements scolaires, dépassent largement les besoins de contrôle de la sincérité et de l'exactitude des déclarations faites par les étranger-es. En corollaire, la FSU n'accepte pas le rôle d'informateurs que la loi veut donner aux personnels des administrations concernées.

224 La FSU revendique déjà l'interdiction de la rétention des mineur-es, en famille ou isolés. Ce mandat est toujours d'actualité puisque cette rétention est pour la première fois évoquée dans un texte de loi. Pour la FSU, la rétention des mineur-es doit être définitivement interdite par la loi, et pas seulement « encadrée ». La loi républicaine a pour vocation de protéger les plus faibles et d'offrir au Service Public les moyens d'apporter secours, aide et soutien à celles et ceux qui sont dans le besoin. Elle n'a pas pour objectif d'opérer le tri entre eux, ni celui de circonscire son aide.

#### 225 **III.1.2.2.2. Mineurs isolés étrangers**

226 Les mineur-es isolé-es étranger-es ne sont aujourd'hui que très rarement pris-es en charge par l'aide sociale à l'enfance, leur minorité étant régulièrement remise en doute par les autorités. La FSU milite pour que soit appliquée la règle du bénéfice du doute, de manière à ouvrir leur droit sur une prise en charge et une mise sous protection de l'État. Elle demande l'abandon des tests osseux. La scolarisation de ces jeunes doit être systématiquement privilégiée. Ils doivent aussi pouvoir bénéficier d'une prise en charge pérenne par la collectivité, notamment en matière de soins et d'hébergement, permettant à ceux qui le souhaitent de s'installer en France à leur majorité.

227

#### 228 **III.1.2.2.3. Roms**

229 Les populations Roms vivant sur le territoire français sont des Européen-nes à part entière mais leurs droits ne sont pas respectés et ils/elles sont précaires parmi les précaires. Des solutions respectueuses des droits doivent être trouvées. C'est pourquoi la FSU a participé en 2015 au Tribunal Populaire contre les violences faites aux Roms. Elle s'est engagée à poursuivre l'action de celui-ci en direction des élu-es et des administrations pour que les droits à la scolarité, à la santé et au logement... soient enfin respectés.

230

#### 231 **III.1.2.3. Justice des mineur-es**

232 La justice des mineur-es doit être l'un des piliers garantissant le droit et le statut de l'enfant.

233 Or, les lois répressives dont celles héritées de l'ère « Sarkozy » continuent de régenter la Justice des mineur-es. Les procédures accélérées (jugement à délai rapproché, présentation immédiate...) contreviennent à la primauté de l'éducatif, essence même de l'Ordonnance de 45. Elles focalisent sur l'acte plutôt que sur le cheminement de l'adolescent-e et banalisent l'enfermement.

234 Les Tribunaux Correctionnels pour Mineur-es ne sont toujours pas supprimés.

235 Dans les Centres Educatifs Fermés (CEF) désormais au nombre de 51, on note de nombreux dysfonctionnements et d'atteintes graves, régulières et avérées aux droits des mineur-es.

236 Les moyens humains, matériels et financiers importants consacrés à ces structures pourtant inefficaces seraient plus utiles pour développer des dispositifs préventifs et éducatifs.

237 La FSU revendique l'abrogation des lois répressives, la transformation des CEF en lieux d'hébergement classique et la réorientation des moyens vers les services de milieu ouvert. Elle prône une justice émancipatrice qui favorise l'accompagnement éducatif des adolescent-es dans le temps avec des moyens et des espaces adaptés à la spécificité de leur âge et de leurs problématiques.

238

#### 239 **III.1.2.4. Politique pénale**

240 Sur le plan de la politique pénale et de l'exécution des peines, les trois dernières années ont été marquées par une rupture avec les velléités populistes visant à surfer sur la peur et le sentiment d'insécurité, à réagir plus qu'à agir en multipliant les textes de circonstances, sans cohérence, dans le sillage de faits divers médiatisés et instrumentalisés.

241 La loi du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales a, dans sa substance, cristallisé le changement de paradigme en déplaçant le centre de gravité de la prison à la probation. L'exécution des peines dans la communauté et les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) sont, enfin, reconnus. Conformément aux revendications de la FSU, des travaux de réflexion visant à renforcer l'individualisation et la cohérence de l'accompagnement des publics contraints sont engagés au sein de l'administration pénitentiaire. Enfin, cette dernière tend à s'ouvrir en s'appuyant sur des expériences étrangères et les normes internationales, au premier rang desquelles les règles européennes relatives à la probation. Mais la question des moyens reste un préalable incontournable. Les recrutements consacrés dans le cadre de la loi d'août 2014 sont importants, mais

insuffisants pour une pleine mise en œuvre des objectifs qu'elle porte. L'État doit poursuivre cet effort au-delà du plan triennal 2015/2017. L'architecture pénale doit être simplifiée et plus compréhensible, tant pour les justiciables que pour les professionnel·les ; à cet égard, le sursis avec mise à l'épreuve doit être supprimé, et la contrainte pénale doit pouvoir intégrer l'ensemble des autres mesures exécutées dans la communauté. En juillet 2014, la mobilisation des personnels et de la société civile a mis le Sénat en échec sur sa volonté de privatiser l'exécution des peines, à travers la mise en œuvre de la contrainte pénale par le secteur associatif socio-judiciaire. La FSU réaffirme le caractère régalien des missions d'exécution des peines. Si l'ensemble de la société civile doit s'investir dans la prise en compte des publics sous main de justice, si les associations ont un rôle majeur à jouer sur le plan socio-économique, « travailler avec » n'est pas travailler « à la place de ».

242

## 243 **III.2 Questions internationales, droits des peuples et paix.**

### 244 **III.2.1. Moyen-Orient**

245 Le Moyen-Orient se déchire avec une multiplication des zones de conflits et de guerres civiles sur fond d'interventions extérieures (de puissances régionales et maintenant internationales). Les interventions militaires extérieures, à commencer par celles menées au nom de la démocratie, comme en Irak en 2003, sont les premières responsables de la destruction des sociétés, de l'émergence d'organisations sectaires et des guerres civiles au Moyen-Orient mais également en Libye. Les premières victimes sont les populations civiles.

246 La FSU est aux côtés du peuple syrien contre le régime de Bachar El Assad responsable des 9/10e des assassinats en Syrie et contre Daesh.

247 Le mouvement syndical a la responsabilité de porter des exigences comme celle d'assurer une aide d'urgence aux réfugié·es, de répondre aux besoins élémentaires de nourriture, santé, éducation. Et aussi d'exiger du gouvernement français et des autres gouvernements européens qu'ils organisent un accueil digne et à grande échelle de celles et ceux qui fuient la tragédie, plutôt que de les laisser se déchirer sur des barbelés ou de se noyer en Méditerranée.

248

### 249 **III.2.2. Justice en Palestine**

250 Sur le terrain la situation pour le peuple palestinien ne cesse de se détériorer : expansion continue de la colonisation en Cisjordanie – accompagné de déplacements de population - annexion continue de Jérusalem-Est, poursuite du blocus de Gaza - accompagné de bombardements réguliers - approfondissement des lois discriminatoires à l'encontre des Palestinien·nes citoyen·nes d'Israël, prisonnier·es politiques toujours très nombreux - avec ou sans procès. Chaque jour de nouvelles provocations ont lieu sur l'esplanade des mosquées, de nouveaux affrontements ont lieu, menaçant la région d'une nouvelle conflagration.

251 Ainsi les violations du droit international par le gouvernement israélien, le plus à droite de son histoire, ne cessent de se multiplier rendant caduc le processus d'Oslo sans que cela ne provoque de réelles réactions internationales.

252 Les conclusions du tribunal Russel pour la Palestine sont d'une dramatique actualité lorsqu'elles qualifient les pratiques de l'État israélien à l'encontre de la population palestinienne (aussi bien sur le territoire israélien que dans les territoires occupés) de violation de "l'interdiction internationale de l'apartheid".

253 Paradoxalement, sur le plan international, on observe une évolution positive en faveur des Palestinien·nes : après l'admission de l'État de Palestine à l'ONU, la question de sa reconnaissance progresse (136 États sur 193), la campagne internationale Boycott Désinvestissement et Sanctions (BDS) marque des points en particulier sur le volet D comme Désinvestissements des entreprises.

254 La FSU rappelle son engagement à une paix juste et durable entre les peuples palestinien et israélien, elle souligne son attachement à voir la sécurité des deux peuples, garantie par un accord de paix global respectant les résolutions de l'ONU (voir corpus).

255 L'UE peut, par des sanctions, contraindre Israël à respecter le droit international, en refusant toute aide financière aux colonies (lignes directrices européennes de juillet 2013) et en suspendant l'accord d'association UE / Israël (vote du parlement européen de avril 2002). Elle ne le fait pas, ce qui justifie nos actions citoyennes comme notre implication dans la campagne BDS avec notamment le Collectif National pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens.

256 La FSU réaffirme l'urgence de la levée totale du blocus de la bande de Gaza, sa reconstruction ainsi que le gel de la colonisation en Cisjordanie, celui de l'annexion de Jérusalem-Est, la libération des prisonnier·es politiques et la fin des mesures discriminatoires envers les Palestinien·nes citoyen·nes d'Israël.

- 257 L'attitude du gouvernement français en interdisant les manifestations dans de nombreuses villes lors de l'été 2014 et en criminalisant la solidarité avec le peuple palestinien est inadmissible : la FSU rappelle sa demande de levée des poursuites contre les « boycotteurs », et l'abrogation de la circulaire Alliot-Marie. La FSU soutient la demande de saisine de la CPI pour juger les criminels de guerre.
- 258 Dans l'immédiat, la FSU exige un embargo sur le commerce des armes, première sanction pour obtenir la fin de la colonisation et l'application du droit international.
- 259 Sans attendre, la France doit reconnaître l'État de Palestine, dans les frontières de 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale. La France doit œuvrer à ce que l'Europe, et tous ses pays membres en fassent autant.

260

### 261 **III.2.3. Les migrations**

- 262 Les flux migratoires et leur lourd tribut humain sont autant de conséquences de la multiplication des zones de conflits sur le globe, mais aussi des inégalités entre le « Nord et le Sud », notamment en matière de répartition des richesses, d'accès à l'eau potable, à de bonnes conditions de nutrition, aux soins... La FSU exprime son effroi devant ce qu'elle qualifie de catastrophe humanitaire. Pour faire face à l'urgence de la situation, la FSU demande que soit mise en place au niveau européen une coordination pérenne et renforcée de moyens humains, matériels et financiers permettant de porter secours et assistance aux populations dont le nombre de victimes ne cesse de croître.
- 263 La FSU appelle d'urgence à une réflexion d'ensemble portant notamment sur la demande d'asile et plus généralement concernant la politique migratoire de l'Europe qui, pour contrôler ses frontières, tourne le dos aux milliers de personnes qui risquent leur vie dans l'espoir d'une vie meilleure.

264

### 265 **III.2.4. Europe, Ukraine**

- 266 Le conflit dans l'est de l'Ukraine a causé la mort de plus de 8 000 civils et combattants depuis avril 2014. Malgré un accord de cessez-le-feu entre les protagonistes, celui-ci reste très fragile et n'a pas permis d'entamer de véritables négociations. Le retrait de toutes les troupes de la zone de conflit est un préalable à la résolution de ce conflit.

267

## 268 **Zoom Droits des Femmes**

- 269 Les droits des femmes, grâce aux luttes, ont connu quelques avancées en France, comme le remboursement à 100 % de l'IVG (mars 2013) ou la suppression du délai de réflexion (avril 2015).
- 270 Mais le bilan global de la situation des femmes n'est pas pour autant positif, le plafond de verre existe toujours et des régressions apparaissent. Rien n'est jamais acquis.
- 271 Les politiques d'austérité compromettent la santé des femmes et le droit à l'IVG : baisse des financements des CIVG, maternités-usines, collectivités territoriales diminuant les subventions au Planning familial pour des raisons budgétaires et/ou idéologiques.
- 272 Ces politiques accentuent la précarité, le temps partiel imposé, la détérioration des services publics. La loi Macron, avec le travail du dimanche étendu, aggravera encore la situation pour les femmes.
- 273 Après avoir supprimé le ministère des Droits des Femmes, le gouvernement va supprimer l'obligation des rapports de situations comparées dédouanant les entreprises de toute prise en compte de l'égalité professionnelle.
- 274 Les lois successives sur la parité pour les élections politiques amènent des évolutions favorables à une meilleure représentation des femmes, mais sont sujettes à des stratégies de contournement de la part des partis et ne garantissent pas un égal accès des femmes aux responsabilités démocratiques à tous les niveaux, la répartition des tâches entre élu-es étant très marquée par le genre.
- 275 Dans cette période de régression, les mobilisations contre le mariage pour toutes et tous ont fait une promotion agressive de l'essentialisme, des rôles prétendument « naturels » des femmes et des hommes. Prônant la mythique complémentarité des sexes, ces offensives réactionnaires s'opposent de fait à l'égalité, et trouvent un large écho, aussi bien à l'extrême droite que dans les franges traditionalistes des religions. Ces mouvements ont amené le gouvernement à abandonner les ABCD de l'égalité, la lutte contre les stéréotypes à l'école, mais aussi à revenir sur les promesses telles la PMA pour toutes les femmes. C'est pourtant bien le système de genre (qui scinde l'humanité en deux catégories distinctes et hiérarchisées) qui conforte le patriarcat et produit inégalités, discriminations et violences ; il faut donc œuvrer à le déconstruire, à l'école comme dans la société tout entière !
- 276 La FSU continuera à dénoncer tous les intégrismes, obstacles à l'émancipation des filles et des femmes. Elle confirme ses revendications en matière de droits des femmes.



**278 Zoom Extrême droite**

- 279 La dynamique ascensionnelle du FN se poursuit. On aurait pu penser qu'à la suite des attentats et de son isolement lors des manifestations du 11 janvier, le FN aurait traversé une période de « trou d'air ». C'est au contraire une période de conquête qui s'amplifie bien que plusieurs facteurs limitent pour le moment son ascension vers les responsabilités politiques suprêmes. Son influence est encore limitée au sein du patronat à des secteurs particuliers (artisan-es, petit-es commerçant-es, patron-nes de très petites entreprises ou de petites et moyennes entreprises). Le grand patronat s'oppose majoritairement à son projet politique et économique (repli hexagonal, protectionnisme, sortie de l'Euro). Il manque encore de « cadres » malgré un début d'implantation municipale et départementale... Lui font également défaut des réseaux significatifs dans le monde associatif et syndical.
- 280 Mais le FN travaille à étendre son influence et contamine peu à peu la sphère politique, et les mentalités. Après les policier-es, les fonctionnaires, les enseignant-es, de nouveaux collectifs cherchent à séduire des secteurs ciblés : étudiant-es, jeunes actifs et actives, petit-es patron-nes, écologie, culture... La politique de « dédramatisation » de Marine Le Pen lisse les discours et détourne les mots. Les termes de République, Démocratie, Laïcité sont dévoyés. Porté par le tapage médiatique, le Front National se positionne ouvertement comme un parti de pouvoir.
- 281 Les résultats aux dernières élections départementales montrent un renforcement de son ancrage sur une large partie du territoire et en particulier dans les cantons des villes qu'il administre désormais. Les prochaines élections régionales peuvent lui donner également des scores élevés. La jonction entre des pans de la droite radicalisée et des secteurs populaires « rendus fous » par la crise politique, économique et sociale peut créer des mouvements profonds produisant des dynamiques extrêmement dangereuses dont il risque de profiter électoralement.
- 282 La FSU ne se résout pas à ce que ce parti puisse apparaître comme l'alternative à la situation actuelle. Elle poursuit le travail de fond engagé, notamment dans le cadre de la campagne « Uni-es contre l'extrême droite » lancée en janvier 2014 avec la CGT, Solidaires, l'UNEF, l'UNL et la Fidl, dans le prolongement de la déclaration « La préférence nationale n'est pas compatible avec le syndicalisme ! » CFDT-CGT-FSU-SOLIDAIRES-UNSA de mars 2011. Après les terribles événements du mois de janvier, la FSU a décidé avec la CGT, la CFDT, la CFTC, la CFE-CGC, l'UNSA, et Solidaires, d'initier un travail commun dont le texte « Après le 11 janvier 2015 : Vivre-ensemble, travailler ensemble... » est la première traduction. La FSU participe aussi aux travaux de VISA, et s'implique dans les collectifs « Pour un avenir solidaire ».
- 283 La FSU s'organise sur le terrain pour porter plus que jamais ses revendications de longue date sur la justice sociale et le progrès social, qui contrecarrent celles du Front National. C'est ce qui est notamment ressorti des réunions de l'observatoire intersyndical des villes gérées par l'extrême droite, à Béziers en mai et en Moselle en octobre 2015. Les militant-es ont débattu sur les conséquences néfastes (sur la jeunesse, les personnels et le vivre ensemble) de ces politiques, dans l'objectif de mieux les combattre.
- 284 La FSU se donne les moyens de poursuivre la lutte contre la montée de l'extrême droite et de ses idées. Cela implique de poursuivre les formations, ainsi que le travail sur nos revendications pour les salarié-es et les retraité-es, mais aussi sur des sujets comme le lien salarié-es/usager-es, la place des services publics, dont l'École, le tissu associatif, les politiques du logement...